



## Octroi abusifs de crédits à personnes âgées

Par **patricia**, le **24/05/2012** à **23:26**

Bonjour,

ma mère de 78 ans et son mari de 80 ans viennent de déposer un dossier de surendettement à la banque de France, ayant réussi à me procurer de plus amples renseignements j'ai été effrayée de compter 32 crédits accordés au fil des années dont 3 en janvier et février 2012 pour encore 20.000 euros. Il y a environ 160.000 euros de crédits divers (aucun immobilier) des mensualités cumulées de près de 6000 euros et ils ont à eux 2 environ 1800 euros mensuels de revenus. Que dois-je faire pour les défendre. La commission de surendettement pourra-t-elle demander leur mise sous tutelle pour éviter tout nouveau débordement ou devons-nous aborder nous-même cette solution ? Je précise qu'ils habitaient loin de nous et que leur santé étant précaire je suis allée les chercher car n'ayant plus d'argent ils m'ont demandé de l'aide en occultant la réalité. Ils nous cachaient leur situation réelle par fierté et comme ils avaient des économies suite à la vente de leur maison (soit disant pour raison de santé) nous n'étions pas inquiets jusqu'en fin d'année 2011 où ma mère a commencé à me demander de l'argent.

Merci aussi de nous rassurer quant à notre responsabilité éventuelle dans leurs dettes.  
merci de votre aide

Par **pat76**, le **25/05/2012** à **18:21**

Bonjour

Vous avez contacté les sociétés qui ont accordé si généreusement les crédits?

Par **patricia**, le **25/05/2012** à **22:00**

bonjour

non car j'ai eu connaissance des credits en ouvrant l'enveloppe destinée à la banque de france et comme le dossier est parti il ne faut, parait il ,pas interferer en attendant le nom de la personne qui va gerer le dossier que nous contacterons afin de savoir si nous pouvons agir contre les societes sans bloquer le dossier.

Par **pat76**, le **26/05/2012** à **13:56**

Bonjour

Vous pourrez agir contre les sociétés sans que cela bloque le dossier de surendettement.

Mais, comme vous l'indiquez, il est plus sage d'attendre la désignation de la personne qui va gérer le dossier de surendettement.

Par **patricia**, le **26/05/2012** à **16:07**

bonjour

merci de votre réponse, c'est difficile de découvrir que nos parents ont fait de telles bêtises sans jamais nous demander notre avis .

Par **pat76**, le **26/05/2012** à **17:14**

Rebonjour

Entièrement d'accord avec vous puisque c'est ce que me disent mes enfants qui ont des enfants qui leur diront la même chose...

Mais le contraire est valable aussi...

" Les enfants commencent par aimer leurs parents, devenus grands ils les jugent, quelquefois ils leur pardonnent."